



Modèle d'un mandat pour cause d'incapacité

Cet exemple d'un mandat pour cause d'incapacité ne sert que d'aide à la formulation. Selon la situation, des modifications et des ajouts seront nécessaires. Au point 2, vous devez vous décider pour la variante a ou la variante b.

Important: L'ensemble du mandat pour cause d'incapacité doit être rédigé à la main, daté et signé. Pour qu'il puisse entrer en vigueur, il doit être validé par l'APEA après le début de l'incapacité.

Mandat pour cause d'incapacité

Rudolf Keller,
né le 10.10.1965, originaire de Meilen
domicilié à Bergliweg 12, 8712 Stäfa

Pour le cas où je ne serais plus en mesure de prendre des décisions moi-même, je désigne, sur la base de l'article 360 du Code civil suisse,

Mme Katrin Meier, Lagestrasse 32, 8702 Zollikon, comme ma mandataire pour cause d'incapacité.

Au cas où Mme Meier ne serait pas en mesure d'accepter ce mandat pour cause d'incapacité, je charge Ralph Egloff, Seeholzstrasse 15, 8712 Stäfa, comme étant mandataire suppléant.

1. Soins personnels

La personne mandatée, Mme Meier, réquisitionne les mesures à prendre en vue d'une prise en charge optimale de ma personne, de mes soins infirmiers et médicaux. Dans le cas où j'émetts des instructions spécifiques dans des directives anticipées, celle-ci s'appliquent et la personne mandatée doit veiller à leur exécution.

2. Gestion des actifs

Variante a)

Mme Meier gère mes revenus et mes biens et s'assure que mes factures sont payées. Elle est habilitée à réceptionner le courrier recommandé et à ouvrir mon courrier.

Variante b)

Mme Meier gère mes revenus et mes biens et s'assure que mes factures sont payées. Elle est habilitée à réceptionner le courrier recommandé et à ouvrir mon courrier. Elle est également en droit de liquider mon ménage, d'accepter ou de refuser des héritages, de conclure des contrats de succession et des contrats de partage successoral, de vendre, d'aliéner ou de grever mes biens-fonds.

En collaboration avec

Beobachter

3. Représentation juridique

Mme Meier est autorisée à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mes soins personnels et la gestion de mes actifs et à conclure ou résilier les contrats nécessaires.

4. Frais et indemnités

Pour le temps passé, 35 CHF par heure peuvent être facturés. Les frais afférents sont également remboursés. Les visites volontaires à mon domicile, à la maison de retraite ou à l'hôpital ne donnent pas lieu à des indemnités.

25 mars 2025

Signature
Rudolf Keller

En collaboration avec

Beobachter

© Beobachter-Edition, janvier 2025. Le contenu de ce guide a été concédé sous licence à Clientis pour une publication en ligne. Le matériel est destiné exclusivement à l'usage personnel des utilisateurs et utilisatrices privés du site Web de Clientis et ne peut être redistribué.